

**Classification
des
employeurs**Code d'UC
3192-001**Machines industrielles****Statut**

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent en la fabrication de la machinerie et de l'équipement industriels. Sont inclus la machinerie de construction, le matériel pour gisements pétrolières et gazifères, la machinerie de raffinage du pétrole et leurs pièces, la machinerie d'exploitation des mines et des carrières ainsi que pour le traitement des minerais, et leurs pièces, et la machinerie de hissage et de levage ainsi que le matériel de manutention.

Cette catégorie comprend aussi la production des produits suivants :

- les ascenseurs à bateau;
- le matériel de malaxage du béton;
- la machinerie et le matériel de construction;
- les convoyeurs et systèmes de convoyage et leurs pièces (sauf de ferme et les dispositifs de transport de personnes);
- les grues industrielles;
- le matériel de dragage et la machinerie de forage du sol;
- le matériel d'excavation;
- les chariots élévateurs à fourche et leurs pièces;
- le matériel pour champs gazifères et pétrolières (y compris le matériel de pompage sur le pipeline et ses pièces);
- les niveleuses et décapeuses autopropulsées;
- les machineries de hissage et de levage (sauf les dispositifs de transport de personnes);
- le matériel et la machinerie pour le hissage et le levage de véhicules automobiles;
- les machineries de hissage et de levage pour tous les types de matériel de transport (p.ex. : aéronefs, automobiles, autobus, wagons de métro, etc.);
- le matériel de levage (y compris les aimants de levage industriels);
- les camions, tracteurs, remorques et gerbeuses industriels, et leurs pièces;
- les chargeurs (sauf agricoles);
- le matériel de manutention des grumes et ses pièces;
- les camions de chantier;
- la machinerie d'entretien des chemins de fer, comme les grues sur rail, les grues polyvalentes, les grues à traverses, les balais d'aiguillage et les traveleuses;
- la machinerie et le matériel pour l'entretien des routes;
- les rouleaux compresseurs;
- les fleurets de perforatrices ainsi que la machinerie pour le forage du roc et ses pièces;
- la machinerie et le matériel de déneigement;

**Classification
des
employeurs**Code d'UC
3192-001**Machines industrielles**

- les balayeuses de rues et d'entrepôts;
- le matériel d'exploitation et de manutention des arbres et ses pièces.

L'entretien ou la réparation de machines et de matériel industriels *mobiles* relevant de cette UC sont considérés comme liés aux activités de fabrication.

Les activités ponctuelles d'entretien ou de réparation sont incluses dans les activités auxiliaires et ne sont pas classifiées séparément.

Sont exclus les contrats en vue d'entretenir ou de réparer des machines et du matériel industriels fixes dont la fabrication relève de cette UC, qui sont classifiés dans le document [I-933-08G-707-05](#), *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*.

Remarque

Les activités sur place de montage, de levage, d'installation, de démontage, d'enlèvement ou de réinstallation de matériel et de machinerie fixes de grandes dimensions dont la fabrication relève de cette UC sont classifiées séparément, conformément au document G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*.

La fabrication d'appareils de levage et de hissage d'automobiles ou d'autres véhicules est classifiée dans le document D-411-01, *Machines industrielles*, et non pas dans le document D-403-03, *Autres machineries et équipements*, ou le document D-432-01, *Carrosseries de camions et d'autobus*.

Par *mobile*, on entend ce qui nécessite de la mobilité (par autopropulsion ou transport) pour fonctionner. Par *fixe*, on entend ce qui est fixé en permanence ou monté en place.

Renvoi

D-379-03, *Autres articles de quincaillerie, outillage et coutellerie*

D-387-03, *Autres industries de produits en métal*

D-406-01, *Fabrication d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques et de pièces*

D-406-02, *Installation, entretien et réparation ascenseurs/escaliers mécaniques*

D-411-02, *Instruments aratoires*

D-421-07, *Autre matériel de transport*

~~G-707-05, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*~~

G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*

~~I-933-08G-707-05, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*~~